



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2019

Département du Gard
Mairie de
Molières-sur-Cèze

Étaient présents : Dominique Agniel, Lionel Beaufiles, Jean-Louis Bertrand, Florence Bouis, Sylvain Cividino, Coralie Damay, Patrick Dumas, Chantal Licari, Nathalie Mauchand, Georgette Mazon, Jacques Navarro, Valérie Remond, Josiane Supron.

Étaient absents : Georges Adryancyk-Perrier représenté par Jean-Louis Bertrand, Francette Maillet représentée par Coralie Damay, Karine Abderrhamann, Marie Ménard, Cyril Aubanel, Patrick Talaron.

La séance est ouverte à 18 h 30. Est nommée secrétaire de séance : Georgette Mazon.
Le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Décision prise au titre de l'article L 2122.22 :

- Résiliation du bail de Madame Mélissa CELLIER à compter du 31/10/2018.
- Signature d'un bail aux logements des anciennes écoles de Gammal à Madame Sam Louise TROTTET à compter du 01/11/2018.
- Acquisition d'un panneau informatif pour la protection du périmètre rapproché du captage d'eau potable à la société KHOMM GROUP pour 149,64 €,
- Acquisition d'un serveur 10 postes Windows serveur 2016/2012 R2 : Société IPM INFORMATIQUE pour un montant de 7 385,00 € HT,
- Acquisition d'une batterie pour défibrillateur : Société REALME pour un montant de 215,42 € HT.

1. Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la salle polyvalente - avenant n°1 :

Par délibération du 23 mars 2017, la commune de MOLIERES-SUR-CEZE, a passé un marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de sa salle polyvalente avec la Société DRAX Architecture - 29 rue Victor Hugo - 30160 BESSEGES pour un montant de 9 248,55 € HT dont le prix se décompose comme suit tranche ferme de 3 421,96 € HT, tranche conditionnelle 5 549,13 € HT et option 277,46 € HT . Le montant initial des travaux avait été fixé par l'administration municipale pour 100 000 € HT,

Suite à une rencontre avec les représentants du Conseil Régional d'Occitanie et du Conseil Départemental du Gard, la commune a obtenu une subvention de 93 200 € sur la base d'un montant des travaux de 216 000 €.

Monsieur le président présente au conseil l'avenant n°1 permettant de poursuivre les travaux dans le cadre du nouveau montant budgétaire conformément au tableau ci-annexé. soit 13 711 € H.T.

Adopté par 12 voix pour , 2 contres (Dumas, Bouis) et 1 abstention (Remond).

2. Convention de partenariat 2019 avec l'association FOR.C.E et la SCOP CERT : Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du projet de rénovation et réhabilitation de la Salle Polyvalente de Molières-sur-Cèze ainsi que la salle des brousses, une convention de partenariat avec l'association FOR.C.E. et l'État a été signée le 23 janvier 2019.

Cette association poursuivra une partie des travaux dans le secteur du bâtiment, et mettra en place une action de formation en direction des demandeurs d'emplois.

Une douzaine personnes seront embauchées en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion pour une durée prévue allant du 1 janvier au 31 décembre 2019. La participation de la collectivité pour cette réalisation d'action d'insertion sera d'un montant total de 22 500 € (partie main d'œuvre).

L'association FOR.C.E déléguera à la Coopérative d'Études et de Réalisations Techniques pour l'Habitat et l'Urbanisme « SCOP CERT » la conduite et le suivi des travaux réalisés par les salariés, justifiera des polices d'assurances nécessaires et d'une garantie décennale.

Les commandes et l'approvisionnement : durant la période du 1 janvier au 31 décembre 2019, la commune confie à la SCOP CERT, cette gestion pour la salle polyvalente. Pour la salle des brosses, la commune réglera directement les fournisseurs.

Les achats et l'approvisionnement seront réalisés

* **pour la salle des brosses** : sous la responsabilité technique de la commune pour un montant plafonné à 15 000 € H.T.

* **pour la salle polyvalente** dans les conditions établies par l'architecte coordonnateur des travaux pour la commune de Molières-sur-Cèze pour un montant réévalué à 65 000 € HT comme suit :

- première phase : 33 000 € HT. montant plafond fixé par délibération du 23 novembre 2018 (24 599,85 € H.T. ont déjà été réglés sur l'exercice 2018).

- deuxième phase : l'achat des fournitures pour assurer la suite des travaux qui s'élève à 32 000 € HT.

Il est précisé que l'intervention de l'équipe doit se coordonner avec les entreprises artisanales.

Adopté par 11 voix pour , 2 contres (Dumas, Bouis) et 2 abstentions (Mazon, Remond).

3. SIVU "Ruisseaux couverts" - Désignation d'un membre titulaire et un suppléant :

Sont désignés comme délégués : titulaire : Georges Adryancyk-Perrier
suppléant : Dominique Agniel

4. Site industriel : projet de revente partielle de locaux par la SCI YOMAX :

Monsieur le président expose que par courrier du 12 décembre 2018, Monsieur SANCHEZ Marc a informé la commune de son projet de céder partiellement son local en vendant deux lots. Depuis le délibéré du 20 décembre 2012, et ce pour éviter toute spéculation immobilière la clause suivante a été incluse dans les conditions de vente « **Interdiction de revente avant cinq années d'exploitation, sauf liquidation judiciaire non frauduleuse prononcée par un tribunal compétent** ».

Le projet de cession de la société SCI YOMAX est la suivante :

* Mr DAUDET Florian pour une surface de 521 M² pour un montant de 22 500 € HT,

* Mr BUISSON Pascal pour une surface de 431 M² pour une valeur de 25 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, pour tenir compte des difficultés financières de l'entreprise et favoriser le développement artisanal local, décide par 13 voix pour, une contre (Adryancyk-Perrier) et une abstention (Agniel) de lever cette clause à l'occasion de ces deux cession partielles.

5. Demande de subventions pour le remplacement de la colonne d'eau entre les réservoirs des Brousses et La Luxerière :

Monsieur le Président présente le projet de remplacement de la colonne d'eau entre les réservoirs des brousses et de la Luxerière. Il précise que l'ensemble des dispositions du projet implique une dépense globale prévisionnelle hors taxes estimée à 240 000 € HT soit 288 000 € TTC, et propose au Conseil de solliciter de la part du Département et de l'Agence de l'Eau, l'attribution d'aides en vue du financement de l'opération.
Adopté à l'unanimité.

6. Convention de mutualisation du poste de policier municipal.

A l'unanimité le conseil donne son accord la reconduction pour trois années de la mutualisation du poste de policier municipal avec les communes de Meyrannes et Robiac-Rochessadoule.

7. Ligne de financement pour les travaux intempéries 2015 - reconduction : reportée.

8 - Factures d'eau et assainissement : annulations et refacturations :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'annuler des factures pour un montant de 3 609,33 €,

9 - Adhésion au service protection des données du centre de gestion de la F.T.P. du Gard et nomination d'un délégué à la protection des données - convention Droits de place - tarification fin d'année :

A l'unanimité, il est décidé de mutualiser ce service avec le CDG 30, et de à signer la convention de mutualisation, afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière et de désigner le CDG 30 « DPD personne morale » comme étant le DPD de la collectivité.

10 - Contrat d'assurance contre les risques d'assurance statutaires : procédure de mise en concurrence avec le centre de gestion du Gard :

La commune charge le Centre de Gestion du Gard de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers encourus par la collectivité à l'égard de son personnel, auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la possibilité d'y adhérer. Unanimité.

11 - Liste des marchés conclus en 2017 et 2018 : Conformément aux dispositions de l'arrêté du 8 décembre 2006 pris en application de l'article 133 du code des marchés publics, toute personne publique a l'obligation de publier, au cours du premier trimestre de chaque année, sur le support de son choix, une liste des marchés conclus l'année précédente.

Année	Désignation du marché	Attributaire	Montant HT €
	COMMUNE		
2017	Travaux suite calamités 2015	Groupement LTP/SCAIC/TPLR	849 325.50 €
2017	Pôle Urbanisme	Fabien CLAUZON Perspectives nouvelles	50 252.00 €
2018	Travaux salle polyvalente M.O.	DRAX Architecture	9 248.55 €
2018	Salle polyvalente	FOR.CE CERT	15 000.00 € 33 000.00 €
2018	Schéma Directeur d'assainissement	CEREG Ingénierie	66 280.00 €
	EAU ET ASSAINISSEMENT		
2018	Schéma Directeur de l'eau	CEREG Ingénierie	41 369.00 €

12 - Don d'une maison avenue de la gare : A l'unanimité, le conseil municipal n'accepte pas la donation proposée par Madame GUESSOUM et Monsieur SADAQUI pour un immeuble en très mauvais état sis rue de la gare.

Questions diverses :

- Demande de Mme Bouis sur le stade le montant des travaux pour réparer les dégâts et s'il y a une possibilité pour une animation prévue dans quelques mois d'avoir sur le stade l'eau et l'électricité (les dégâts sont importants et risquent d'avoir un montant très élevé pour les réparer, quant à la possibilité pour avoir l'eau et l'électricité M Jacques Navarro adjoint au travaux va étudier ce qui peut être envisagé.

- Mme Bouis a ensuite demandé s'il y avait toujours de l'amiante autour du stade vu qu'il y a toujours le panneau précisant qu'il y avait danger d'amiante : Jacques Navarro lui a répondu que normalement le panneau aurait dû être enlevé, il va se charger de faire le nécessaire.

Fin de séance à 20h 15.

Le secrétaire de séance


Georgette Mazon



Le Premier Adjoint au Maire,

Jean-Louis Bertrand,

Dominique Agniel,

Lionel Beaufiles,

Florence Bouis,

Sylvain Cividino,

Coralie Damay,

Patrick Dumas,

Chantal Licari,

Nathalie Mauchand,

Georgette Mazon,

Jacques Navarro,

Valérie Remond,

Josiane Supron.